



Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement
Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance



Programme Conjoint

HARMONISATION ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
(HEPP)

Phase II

2017-2021



Au service
des peuples
et des nations



Programme conjoint : Harmonisation et Evaluation des Politiques Publiques phase II

Partenaire de mise en œuvre : Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance

Date de début : 01/10/2017

Date de fin : 31/12/2021

Réunion de concertation : 12/09/2017

Contribution du projet aux Effets de l'UNDAF 2017-2021 :

Effet 1 : Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux.

Effet 5 : Les politiques publiques et stratégies nationales et régionales assurent la réduction des inégalités socio-économiques territoriales et de genre.

| | |
|--|---|
| Numéro de projet : 00096049 Durée du programme : 51 mois Date de début : 1 ^{er} octobre 2017 Date de fin : 31 décembre 2021 Signature : 5 octobre 2017 | Modalité de gestion des fonds : Gestion groupée Agent de gestion administratif : PNUD Partenaire de mise en œuvre : MAGG Parties prenantes : UNICEF, OMS, ONU Femmes |
|--|---|

| | | |
|----------------------------|---|---|
| Budget total | Budget estimatif : 1 540 000 USD | |
| Ressources allouées | Gouvernement | 700 000 USD 300 000 ¹ USD |
| | PNUD | 100 000 USD |
| | UNICEF | 200 000 USD |
| | OMS | 20 000 USD |
| | ONU Femmes | 20 000 USD |
| | A mobiliser | UNICEF |
| PNUD | | 100 000 USD |

¹ Contribution en nature (local et ressources humaines mises à disposition du programme à temps partiel).

PAGE DE SIGNATURES

| | |
|---|--|
| Pour le MAGG | Pour le Système des Nations Unies pour le Développement |
| <u>M. Lahcen Daoudi</u> Ministre des Affaires Générales et de la Gouvernance | <u>M. Philippe Poinot</u> Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies pour le Développement |

AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

| | |
|---|--|
| UNICEF | PNUD |
| <u>Mme Regina De Dominicis</u> Représentante | <u>Mme Ayshanie Medagangoda-Labé</u> Représentante Résidente Adjointe |

| | |
|---|---|
| ONU Femmes | OMS |
| <u>Mme Leila Rhiwi</u> Représentante, Bureau Multi-pays de l'ONU Femmes au Maghreb | <u>Dr Jaouad Mahjour</u> Directeur de la Gestion des Programmes. OMS/EMRO Représentant de l'OMS (p.i.) |

RABAT, LE 5 OCTOBRE 2017

Table des matières

| | |
|---|----|
| I. Résumé analytique..... | 5 |
| II. Contexte et analyse de la situation..... | 6 |
| III. Stratégie | 8 |
| IV. Pertinence et cohérence avec les priorités des agences du Système des Nations Unies pour le Développement | 9 |
| V. Effets et produits attendus du projet..... | 10 |
| VI. Cadre de Planification Pluriannuelle | 12 |
| VII. Indications relatives au plan de mise en œuvre du projet | 16 |
| VIII. Ressources requises pour atteindre les résultats attendus | 19 |
| IX. Management du projet..... | 20 |
| X. Annexes | 23 |

I. RESUME ANALYTIQUE

Le Royaume du Maroc s'est engagé sur la voie des réformes et des grands programmes sectoriels visant à moderniser son économie et à étendre la prestation des services de base dans tout le pays ainsi qu'à garantir une jouissance effective et égalitaire des droits humains tels que consacrés dans sa constitution. Ces visions à moyen et à long terme ont été également traduites au niveau de la réforme de la gestion des finances publiques par l'exigence de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats tenant compte des préoccupations de genre par le biais d'une programmation pluriannuelle des finances publiques.

Malgré les résultats positifs réalisés, les stratégies sectorielles sont souvent pénalisées par l'insuffisance de coordination des acteurs publics et l'absence de dispositifs et de mécanismes de convergence intra et intersectoriels. En effet, l'atteinte des résultats escomptés des stratégies sectorielles reste tributaire d'une meilleure cohérence et coordination des politiques publiques et des stratégies et programmes sectoriels ainsi que de l'efficacité des dispositifs de leur déclinaison au niveau territorial et leur intégration à une stratégie globale d'intervention harmonisée, intégrée et inclusive.

Ce constat rappelle encore une fois la nécessité d'évaluer le rendement des politiques publiques et leur cohérence d'ensemble. Cette évaluation devrait être systématique et revêtir un caractère institutionnel à travers la mise en place de dispositifs ou d'entités dédiées, permettant une harmonisation et une fédération des efforts des différents acteurs, et un suivi régulier et rapproché pour opérer les ajustements éventuels dans des délais opportuns.

Dans ce sens, le programme conjoint d'appui à l'harmonisation et l'évaluation des politiques publiques (HEPP) a mis en place, lors de sa première phase (2012-2016), les premiers jalons de la démarche intersectorielle, et a engendré une prise de conscience par l'ensemble des acteurs institutionnels des bienfaits de cette démarche.

Afin de consolider ces acquis, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance et les Nations unies, notamment le PNUD, l'UNICEF, l'OMS et l'ONUFEMMES, confirment leur engagement sur la même voie et lancent la seconde phase du programme HEPP. Cette initiative, alignée avec le cadre des Nations Unies d'Aide au Développement UNDAF 2017-2021, s'inscrit dans le cadre de l'appui à l'engagement du Maroc dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce nouveau cycle de coopération s'articule autour des axes stratégiques suivants :

1. Mis en place de dispositifs institutionnels de coordination et d'évaluation des politiques publiques et renforcement de leurs capacités ;
2. Appui à la convergence des politiques publiques dans les domaines prioritaires notamment la protection sociale et les déterminants sociaux de la santé ;
3. L'accompagnement et l'appui en matière de suivi et évaluation sensible au genre des politiques publiques pour une meilleure convergence et performance de l'action publique.

II. CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION

Au Maroc, la dernière décennie a été marquée par des progrès touchant à la consolidation des droits humains et à l'élimination des discriminations fondées sur le genre, au renforcement des libertés publiques, au renouvellement institutionnel, afin de mettre en place un climat politique favorisant l'évolution de la société vers le développement humain et la réduction des inégalités. Des réformes globales sont engagées pour améliorer la gouvernance et l'efficacité de l'action publique notamment au niveau des domaines de la justice, de la modernisation de l'administration, de la décentralisation et la déconcentration, de la protection sociale, des finances publiques et du management public à travers la promotion de la gestion axée sur la performance sensible au genre au lieu de la gestion axée sur les moyens.

Ces évolutions se sont accélérées avec l'adoption en 2011 d'une Constitution réformatrice, venant consolider les acquis en mettant en place un référentiel juridico-institutionnel garantissant le respect des libertés et des droits fondamentaux universels. Elle consacre la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la démocratie participative, la suprématie des conventions internationales, l'égalité entre les hommes et les femmes et la réduction des iniquités et de la pauvreté. Elle renforce le rôle de la société civile et de sa représentativité dans les instances de gouvernance. Elle met l'accent plus particulièrement sur la bonne gouvernance des politiques publiques, l'importance de leur évaluation, la transparence dans la gestion publique, la participation citoyenne, la consultation et le droit des citoyens à l'information sur la gestion des affaires publiques.

Par ailleurs, des efforts considérables ont été déployés afin de réduire les déséquilibres macro-économiques, assainir les finances publiques et renforcer les mécanismes d'intégration dans l'économie mondiale. Des stratégies et programmes volontaristes ont été développés et mis en œuvre dans l'ensemble des secteurs productifs clés visant l'édification d'une économie nationale solide, diversifiée, compétitive, créatrice d'emploi et de richesses. Cette période a également été caractérisée par le développement et l'opérationnalisation de programmes sociaux, y compris en matière de protection sociale, basés sur l'équité, la solidarité entre les différentes couches sociales, générations et régions, en vue d'assurer aux citoyens un accès équitable aux prestations sociales particulièrement en matière d'enseignement, de santé et d'habitat.

Des résultats encourageants sont atteints sur tous les plans, avec notamment un redressement significatif des équilibres macroéconomiques et une amélioration de l'attractivité et du rayonnement du Maroc. Ces progrès lui sont reconnus par les institutions et les investisseurs internationaux, comme en témoignent les flux importants d'investissements dont il bénéficie et les appréciations positives des agences de notation. Grâce aux grands chantiers économiques, sociaux et institutionnels, le royaume dispose aujourd'hui d'une infrastructure institutionnelle et économique conséquente. Cet environnement favorable lui a permis une nette accélération de la croissance et des avancées notables sur le plan du développement humain.

Ces réalisations sont certes des acquis précieux qui gagneraient à être consolidés, mais force est de constater cependant que des défis importants restent encore à relever. En effet, malgré la conjonction de plusieurs facteurs favorables aussi bien internes qu'externes, le tissu productif demeure fragile et caractérisé par une forte dépendance des aléas climatiques et une atonie continue des activités non agricoles. Par ailleurs, des inégalités se maintiennent à

l'échelle territoriale entre les régions au niveau de la création de richesses et de leur répartition. Les deux régions les plus riches, en l'occurrence Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, ont produit près de la moitié (48,3%) du PIB national en 2014, tandis que les cinq dernières n'ont contribué qu'à hauteur de 11,3% de celui-ci.

D'autres insuffisances sont également constatées au niveau social dans les réponses aux priorités en matière de santé et d'éducation, deux secteurs essentiels dont l'évolution tarde à venir, pénalisant ainsi le développement humain du Maroc. Malgré les efforts consentis, le Maroc ne dispose pas encore de systèmes éducatif et sanitaire garantissant l'égalité des chances à tous les citoyens et l'accès équitable à un enseignement et à des soins de qualité pour tous.

Egalement dans le domaine de la protection sociale, le Maroc a développé au cours de plusieurs années une offre diversifiée de protection sociale pour répondre aux besoins de sa population. Ainsi, plusieurs risques et plusieurs franges de la population ont été couvertes progressivement par plusieurs programmes ou initiatives de protection sociale (TAYSSIR, RAMED, Entraide familiale, etc.). Mais les éléments de cette offre de protection sociale ont été développés de façon indépendante avec des modes de gouvernance et de ciblage non harmonisés, entraînant ainsi une insuffisance d'intégration et des déficits de couverture de certains risques et de certains groupes de populations, y compris les enfants. Dans ce cadre, le Maroc a entamé une analyse profonde de son système de protection sociale qui a donné lieu à l'élaboration d'une vision intégrée de la protection sociale sensible aux enfants, qui a été finalisée en 2016 sous le leadership du MAGG lors du cycle de coopération 2012-2016 avec le Système des Nations Unies pour le Développement.

En relation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le rapport national de 2015 dresse un bilan des réalisations pour la période de référence 1990-2015 : Le Maroc a atteint des progrès significatifs et peut se prévaloir d'avoir été en mesure d'honorer, en grande partie, ses engagements. Cependant, certains objectifs ont présenté de réels défis, notamment l'OMD 2 (éducation), l'OMD 3 (promotion de l'égalité entre les sexes et autonomisation des femmes) et l'OMD 5 (amélioration de la santé maternelle). Le chemin vers l'atteinte des OMD a également été marqué par des disparités d'ordre spatial (rural/urbain, régions), socioéconomique et de genre.

En résumé, bien que le Maroc affiche des potentiels de progrès prometteurs, de nombreux défis majeurs restent encore à relever. Croissance économique durable, développement social équitable, éducation de qualité mais aussi problématiques environnementales, sont autant de défis à surmonter afin d'assurer une transition complète vers un pays "émergent".

Ce constat rappelle encore une fois la nécessité d'évaluer le rendement des politiques publiques, leur phasage et leur cohérence d'ensemble avec une vigilance sur la transversalité du genre. Cette évaluation devrait être systématique et revêtir un caractère institutionnel à travers la mise en place de dispositifs ou d'entités dédiées, permettant une harmonisation et une fédération des efforts des différents acteurs, et un suivi régulier et rapproché pour opérer les ajustements éventuels dans des délais opportuns.

Dans ce sens, le programme conjoint d'appui à l'harmonisation et l'évaluation des politiques publiques (HEPP) a mis en place les premiers jalons de la démarche intersectorielle, et a engendré une prise de conscience par l'ensemble des acteurs institutionnels des bienfaits de cette démarche.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une opportunité pour consolider et renforcer cette dynamique en vue d'asseoir un nouveau modèle de développement capable de générer une transformation économique et sociale profonde vers un modèle de développement basé sur des politiques publiques plus soutenables, plus inclusives, et découlant d'une vision intégrée et cohérente permettant d'optimiser les ressources et maximiser l'impact sur la vie quotidienne des populations cibles.

III. STRATEGIE

Un intérêt particulier a été accordé à la gouvernance des politiques publiques ces dernières années au Maroc. Dans ce cadre, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, conscient de l'importance de cette question de portée stratégique et transversale, a lancé en 2013, en concertation avec les différents départements et établissements publics et avec l'appui de trois agences du Système des Nations Unies pour le Développement au Maroc (PNUD, UNICEF et ONU Femmes), le programme « *Harmonisation et Evaluation des Politiques Publiques* » (HEPP) sur une période de 4 ans (2013-2016).

Destiné initialement à appuyer l'accélération de l'atteinte des OMD à travers l'appui à la mise en cohérence des politiques publiques, ce programme conjoint est un projet fédérateur, représentant une réponse appropriée à un besoin institutionnel, et offrant une contribution tangible aux efforts de renforcement de la gouvernance et de l'efficacité des politiques publiques. Il est aussi caractérisé par sa cohérence avec les chantiers institutionnels nationaux et par la portée stratégique et horizontale de sa visée pour accompagner le Gouvernement dans sa vision et ses efforts pour instaurer une bonne gouvernance sur la base d'une coordination efficace des politiques publiques et stratégies sectorielles.

Pour animer le dialogue national autour de la gouvernance des politiques publiques, les assises nationales ont été organisées en février 2013 et ont permis d'enclencher une dynamique donnant lieu à des espaces de débat et de réflexion qui ont permis la production d'une base d'information sur la problématique de la convergence. En effet, ce processus de concertation a permis d'examiner les stratégies et les programmes sectoriels en cours de mise en œuvre, d'en faire ressortir les interconnexions et les domaines de synergie et, surtout, les contraintes et les faiblesses qui entravent ou limitent leur convergence et leur complémentarité. Il a abouti à l'élaboration d'une vision stratégique consensuelle pour améliorer la cohérence et la convergence des stratégies et programmes sectoriels, dont la mise en œuvre a été entamée avec un ensemble de projets pilotes.

L'accent a été mis en premier lieu sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de management public et l'évaluation des politiques publiques, la mise en place des mécanismes institutionnels adéquat pour améliorer la convergence de l'action publique et évaluer sa performance, et le développement d'outils technique nécessaire pour développer la pratique de la fonction évaluative et standardiser les concepts et les approches.

Ce programme conjoint a également permis la formulation d'une « *Vision Intégrée de la Protection Sociale sensible aux enfants* » sur la base d'une cartographie des programmes de protection sociale existants. Cette cartographie a révélé l'existence d'une multitude d'initiatives, mais avec des insuffisances en termes d'intégration, de cohérence et de clarté par rapport aux critères d'éligibilité et à la définition des populations cibles. A l'instar de nombreux

pays à revenus intermédiaires, ces initiatives ont été développées pour répondre à des besoins spécifiques de certaines tranches de la population, sans prendre en compte les effets croisés involontaires et sans prêter attention à certaines parties de la population qui ne sont pas protégées.

De plus, le programme conjoint a porté un accent particulier au renforcement de la participation des femmes aux processus de prise des décisions au niveau des grandes entreprises du Maroc, principe fondamental de la bonne gouvernance. Ainsi, tout en construisant sur les résultats et les recommandations de l'étude « Gouvernance au féminin » qui a mis en évidence le faible taux d'accès des femmes aux conseils d'administration des entreprises au Maroc, le programme conjoint a mené une analyse détaillée des lois et règlements régissant les grandes entreprises afin de proposer des mesures juridiques capables d'améliorer la représentativité des femmes dans ces entreprises, et ce sur la base d'un diagnostic national et d'un benchmark international. En bref, le PC-HEPP, qualifié de projet fédérateur et mobilisateur, se voit, sensible au genre.

Afin de consolider ces acquis, le Ministère délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG), avec l'appui du PNUD, de l'UNICEF, de l'OMS et de l'ONU Femmes, veut consolider les acquis de cinq dernières années à travers d'une 2ème phase du programme conjoint d'appui à « l'Harmonisation et à l'Evaluation des Politiques Publiques » (HEPP). Le programme est entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies d'Aide au Développement (UNDAF) 2017-2021, signé en juin 2017 entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et l'Equipe de pays des Nations unies au Maroc.

L'objectif est de mettre en place des dispositifs efficaces de coordination, de mise en cohérence et d'évaluation des politiques publiques permettant d'assurer une meilleure gouvernance sensible aux préoccupations de genre des stratégies sectorielles et territoriales afin d'améliorer leur efficacité et accélérer l'atteinte des objectifs de développement escomptés.

Le présent programme conjoint, qui se développera dans la continuité des dynamiques institutionnelles susmentionnées, compte assurer une articulation harmonieuse entre les politiques publiques comme traduction des priorités nationales et des engagements universels du Royaume. Il se veut une initiative axée sur les politiques publiques prioritaires, sensible au genre et aux droits humains, administrée selon une démarche de gestion axée sur les résultats et sur l'équité.

IV. PERTINENCE ET COHERENCE AVEC LES PRIORITES DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Le projet HEPP 2 s'inscrit dans la réalisation des effets de l'UNDAF 2017-2021. Il fait suite à la clôture en fin décembre 2016 du projet d'harmonisation et convergence des politiques publiques pour l'atteinte des OMD.

Le projet contribuera directement à l'UNDAF pour la période 2017-2021 sous l'effet 1 : « Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux » et l'effet 5 : « Les politiques publiques et stratégies nationales

et régionales assurent la réduction des inégalités socio-économiques territoriales et de genre ».

En s’alignant avec les initiatives gouvernementales en matière d’amélioration de la performance de l’action publique et en se fondant sur les domaines prioritaires du Plan Cadre des Nations Unies d’Aide au Développement (UNDAF) 2017-2021, ce projet se veut un instrument d’appui au renforcement de l’impact des politiques publiques sur les populations.

Il s’inscrit dans la mise en œuvre de la vision nationale d’harmonisation des politiques publiques, élaborée lors du premier cycle suite aux assises nationales sur la convergence des politiques, en mettant l’accent sur le renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure prise en charge du processus de planification du développement. Ceci inclut le développement durable des capacités nécessaires pour gérer l’accélération des progrès escomptés, la mise en cohérence des politiques nationales et le renforcement de la coordination intersectorielle pour améliorer la performance de l’action publique. La protection sociale et les déterminants sociaux de la santé seront deux chantiers prioritaires de l’action de ce programme.

V. EFFETS ET PRODUITS ATTENDUS DU PROJET

Quatre principaux produits sont attendus du programme conjoint :

Produit 1 : Des dispositifs institutionnels de coordination et d’évaluation des politiques publiques sont mis en place et leurs capacités sont renforcées

- ✓ Axe 1 : Appui à la mise en place et au fonctionnement de la Commission interministérielle de coordination des politiques publiques - CICPP ;
- ✓ Axe 2 : Appui à l’opérationnalisation de l’institutionnalisation de l’évaluation des politiques publiques ;
- ✓ Axe 3 : Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la convergence et de l’harmonisation des politiques publiques.

Produit 2 : La convergence des politiques publiques est appuyée dans les domaines prioritaires, notamment la protection sociale et les déterminants sociaux de la santé

- ✓ Axe 1 : Renforcement et amélioration de la cohérence et de l’intégration du système national de protection sociale ;
- ✓ Axe 2 : Appui à l’harmonisation et à la mise en cohérence de l’offre nationale de protection sociale ciblant les enfants ;
- ✓ Axe 3 : Appui à l’intégration de la santé dans les politiques publiques ;
- ✓ Axe 4 : Renforcement du débat public autour de la convergence des politiques publiques notamment dans les domaines de la protection sociale et des déterminants sociaux de la santé.

Produit 3 : L’accompagnement et l’appui en matière de suivi et évaluation des politiques publiques sont assurés pour une meilleure convergence et performance de l’action publique

- ✓ Axe 1 : Développement d’outils techniques nécessaires au développement de la fonction du suivi et évaluation des PP intégrant les préoccupations de genre.

- ✓ Axe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles en matière de suivi et évaluation de l'action publique.

Produit 4 : L'appui transversal et l'assurance qualité au programme conjoint sont continus et de qualité

- ✓ Axe 1 : Promotion du partenariat et de la coopération Sud-Sud et triangulaire ;
- ✓ Axe 2 : Renforcement de la communication autour de la convergence et l'évaluation des politiques publiques et des initiatives du programme conjoint ;
- ✓ Axe 3 : Garantie d'une gestion axée sur les résultats et sensible au genre.

VI. CADRE DE PLANIFICATION PLURIANNUELLE

| PROGRAMME CONJOINT HARMONISATION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES | | | | |
|--|---|------------------------|-------------------|--------|
| Effet UNDAF 2017-2021 | <p>Effet 1 : Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux.</p> <p>Effet 5 : Les politiques publiques et les stratégies nationales et régionales assurent la réduction des inégalités socio-économiques territoriales et de genre.</p> | | | |
| Produits UNDAF 2017-2021 | <p>Produit 1.2 : La convergence des politiques publiques et stratégies nationales institutionnalisant le genre, de leur conception à leur évaluation, est accrue au niveau national et régional.</p> <p>Produit 5.2 : Un système de protection sociale sensible au genre et intégré est mis en place pour une meilleure réponse politique en faveur des populations en situation de vulnérabilité, y compris les migrants et les réfugiés.</p> | | | |
| Indicateurs UNDAF 2017-2021 | <p>Effet 1 : 1. Nombre de mécanismes légaux et institutionnels mis en place pour appuyer la mise en œuvre du processus de régionalisation avancée ; 2. Nombre de régions ayant mis en place les 3 instances consultatives régionales ; 3. Indice national de perception de la corruption ; 4. Pourcentage de femmes siégeant (a) au Parlement et (b) dans les conseils régionaux ; 5. Taux de satisfaction des citoyens/nnes par rapport à l'efficacité des services de justice, 5. Nbre d'outils d'institutionnalisation du genre en gouvernance locale développés</p> <p>Effet 5 : 1. Nombre de politiques publiques et stratégies avec cadre budgétaire et allocations réservées expressément à la réduction des inégalités socio-économiques, territoriales et de genre ; 2. Disponibilité d'un système de protection sociale sensible au genre, intégré, harmonisé et favorable aux populations les plus vulnérables ; 3. Taux de population active occupée par milieu, par sexe au niveau national et régional.</p> | | | |
| Produit 1 : Des dispositifs institutionnels de coordination et d'évaluation des politiques publiques sont mis en place et leurs capacités sont renforcées. | | | | |
| Indicateurs : | | | | |
| 1. Disponibilité d'un dispositif institutionnel de coordination des politiques publiques (PP) ; SB (2017) : Non disponible ; Cible 2021 : disponible | | | | |
| 2. Disponibilité d'un dispositif institutionnel d'évaluation des PP ; SB (2017) : Non disponible ; Cible 2021 : disponible | | | | |
| 3. Nombre H-F de bénéficiaires des actions de renforcement de capacités en termes de convergence et d'évaluation des PP ; SB (2017) : 240 ; Cible 2021 : 100 bénéficiaires additionnels, | | | | |
| Axes d'intervention | Activités indicatives | Partenaire d'exécution | Agences du SNUD | Budget |
| Appui à la mise en place et au fonctionnement de la Commission interministérielle de coordination des PP - CICPP | Appuyer la mise en place d'une commission interministérielle de coordination des politiques publiques Accompagner le développement des outils de travail et renforcement des capacités des organes opérationnels de la CICPP ; | MAGG | PNUD ONUFEMMES | |
| Appui à l'opérationnalisation de l'institutionnalisation d'évaluations sensible au genre | Appuyer la mise en place d'un dispositif institutionnel d'évaluation des PP. | MAGG | | |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------|------------------------|--------------------|
| Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la convergence et l'harmonisation des PP, prenant en considération la dimension genre | Produire des supports/toolkits de formation Organiser et animer des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités | MAGG | PNUD ONUFEMMES | |
| Total produit 1 | | | | 400 000 USD |
| Produit 2 : La convergence des politiques publiques est appuyée dans les domaines prioritaires notamment la protection sociale et les déterminants sociaux de la santé. | | | | |
| Indicateurs : | | | | |
| 1. Disponibilité d'une stratégie nationale intégrée de protection sociale (PS) sensible aux droits des enfants ; SB 2017 : Non disponible ; Cible 2021 : Stratégie PS disponible ; | | | | |
| 2. Nombre d'acteurs nationaux mobilisés et impliqués lors des ateliers thématiques et des assises nationales de la protection sociale ; SB 2017 : non applicable ; Cible 2021 : 20 acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine de la protection sociale sont impliqués ; | | | | |
| 3. Disponibilité de scénarios pour harmoniser l'offre nationale de protection sociale en faveur des enfants ; SB 2017 : Non disponibles ; Cible 2021 : Disponibles ; | | | | |
| 4. Nombre d'acteurs institutionnels mobilisés pour l'intégration de la santé dans leurs politiques et stratégies ; SB 2017 : 0 ; Cible 2021 : 05 (MEN ; MFSEDS ; Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau ; Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable, Ministère de l'Equipement et MHAI) ; et stratégies ; SB : 0 ; Cible : 05 (MEN ; MFSEDS ; Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau ; Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable, Ministère de l'Equipement et MHAI) ; | | | | |
| Axes d'intervention | Activités indicatives | Partenaire d'exécution | Agences du SNUD | Budget |
| Renforcement et amélioration de la cohérence et l'intégration du système national de protections sociale | Edition des rapports du Mapping et de la vision intégrée de protection sociale Elaboration d'une stratégie nationale de protection sociale sensible aux enfants | MAGG | UNICEF OMS | |
| Appui à l'harmonisation et à la mise en cohérence de l'offre nationale de protection sociale ciblant les enfants | Lancer une réflexion et un processus de concertation autour des pistes et scénarii possibles pour l'harmonisation de l'offre nationale de protection sociale en faveur des enfants en lien avec la composante 1 de la Vision | MAGG | UNICEF OMS | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Appui à l'intégration de la santé dans les PP | <p>Organisation d'un atelier national de sensibilisation sur la convergence des politiques publiques dans le domaine de la santé ;</p> <p>Organisation d'un atelier de renforcement de capacités sur « l'approche de la Santé dans Toutes les Politiques » au profit de cadres relevant des départements ministériels et des institutions publiques concernés</p> <p>Création d'une plateforme de travail sur l'approche de « la Santé dans Toutes les Politiques »</p> | MAGG | UNICEF OMS | |
| Renforcement du débat public autour de la convergence des PP sensible au genre notamment dans les domaines de la protection sociale et des déterminants sociaux de la santé | <p>Organisation d'ateliers thématiques sur les différentes composantes de la Vision intégrée de la protection sociale</p> <p>Organisation des assises nationales de la protection sociale</p> | MAGG | UNICEF OMS | |
| Total produit 2: | | | | 440 000 US |
| Produit 3 : L'accompagnement et L'appui en matière de suivi et évaluation des PP sont assurés pour une meilleure convergence et performance de l'action publique | | | | |
| Indicateurs : | | | | |
| <p>1. Disponibilité d'un système intégré de suivi & évaluation des politiques publiques ; SB 2017 : non disponible ; cible 2021 : Système de S&E disponible</p> <p>2. Disponibilité d'un glossaire et d'un guide méthodologique de l'évaluation ; SB 2017 : non disponibles ; cible 2021 : disponibles</p> <p>3. Nombre et genre de bénéficiaires de sessions de renforcement de capacités dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et le suivi évaluation des PP ; SB 2017 : 240 ; Cible 2021 : 100 bénéficiaires additionnels</p> | | | | |
| Axes d'intervention | Activités indicatives | Partenaire d'exécution | Agences du SNUD | Budget |
| Développement d'outils techniques nécessaires au développement de la fonction du suivi et évaluation des PP intégrant les préoccupations de genre | <p>-Elaboration d'outils méthodologiques de l'évaluation des politiques publiques (glossaire, guides pratiques)</p> <p>-Conception d'un système d'information intégré de suivi-évaluation des politiques publiques</p> <p>-Développement et mise en place du système d'information intégré de suivi-évaluation des politiques publiques</p> | MAGG | PNUD ONUFEMMES UNICEF | |
| Renforcement des capacités institutionnelles en matière de suivi et évaluation de l'action publique | -Organisation de sessions de renforcement de capacités dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et l'évaluation des politiques publiques au profit des cadres et responsables de l'administration centrale et territoriale en tenant compte du genre. | MAGG | PNUD ONUFEMMES UNICEF | |
| Total produit 3 | | | | 350 000 USD |

Produit 4 : L'appui transversal et l'assurance qualité au programme conjoint sont continus et de qualité

Indicateurs :

1. Unité de gestion du programme conjoint mise en place et dotée des compétences en matière de gestion axée sur les résultats (GAR) et outils de suivi et évaluation ;
2. Assurance qualité performante assurée ;
3. Plan de communication élaboré et mis en œuvre ;
4. Partenariats développés avec un pays du Sud et un pays du Nord.

Situation de base : Système de suivi et évaluation des NU disponible ; réseau des agences des NU actif dans les domaines ciblés par le programme conjoint ; outils de GAR efficaces disponibles

| Axes d'intervention | Activités indicatives | Partenaire d'exécution | Agences du SNUD | Budget |
|---|--|------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Promotion du partenariat et de la coopération Sud-Sud et triangulaire | -Organisation de visites d'échanges au profit des responsables marocains sur le management public et l'évaluation des politiques publiques. -Renforcement de la coopération et des échanges sud-sud dans le domaine de la protection sociale -Organisation / Participation à des séminaires/ conférences/ forums / tables rondes au niveau national ou international sur des thématiques liées à la gouvernance et l'évaluation des PP | MAGG | PNUD UNICEF ONUFEMMES | |
| Renforcement de la communication autour de l'évaluation des PP et les initiatives du programme conjoint | Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication | MAGG | PNUD UNICEF ONUFEMMES | |
| Garantir une gestion axée sur les résultats | Mise en place d'une unité de gestion Assurance qualité Audit Mise en œuvre du plan de suivi et évaluation du programme conjoint Evaluation finale du programme conjoint | PNUD | PNUD | |
| Total produit 4 | | | | 350 000 USD |
| Total des produits | | | 1 540 000 USD | |

VII. INDICATIONS RELATIVES AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Risques et Hypothèses

La principale hypothèse favorisant l'atteinte des résultats du projet porte essentiellement sur une réponse à une priorité nationale exprimée par les institutions nationales et aux orientations royales.

Le principal risque pouvant impacter les résultats du projet serait l'insuffisance des fonds mobilisés en raison de la conjoncture actuelle et dans l'hypothèse d'une faible adhésion de l'ensemble des institutions ciblées par le programme.

2. Engagement des parties prenantes

Les stratégies assurant l'engagement des différentes parties prenantes du projet sont les suivantes :

- ✓ Groupes cibles : MAGG qui sera le partenaire de mise en œuvre du projet ;
- ✓ Autres groupes potentiellement affectés : Les partenaires nationaux, les institutions constitutionnelles notamment le CNDH, l'ONDH et le CESE, le Parlement et les acteurs de la société civile qui bénéficieront de l'appui technique des Nations Unies et de l'appui du MAGG.

Les agences du Système des Nations Unies pour le Développement faciliteront l'échange avec leurs réseaux mondiaux pour partager les expériences marocaines et les bonnes pratiques au niveau mondial et régional.

| Parties prenantes | |
|---|--|
| Partenaire de mise en œuvre | MAGG |
| Agences du Système des Nations Unies pour le Développement | |
| PNUD | UNICEF |
| Accompagnement de l'exécution nationale et renforcement des capacités des institutions clés de la gouvernance nationale afin de permettre une appropriation pérenne du dispositif institutionnel de coordination des PP et renforcer son impact sur les progrès en matière du développement humain au-delà de la durée du projet. Promotion de la coopération sud-sud et triangulaire par la mise à disposition de son réseau d'experts nationaux et internationaux. Agent administratif de ce programme conjoint, le PNUD jouera aussi le rôle d'assurance qualité. Des services en termes d'expertise technique, opérationnelle et transversale seront mobilisés pour le programme conjoint. Cette expertise comprend la communication, le suivi et évaluation, les finances et achats, etc. | L'UNICEF apportera son appui au programme en capitalisant sur les réalisations de la phase. Ainsi, l'UNICEF se focalisera notamment sur: (i) le Renforcement du système national de protection sociale, en particulier via l'appui à l'élaboration d'une stratégie intégrée de protection sociale sensible aux enfants ; (ii) l'intégration de l'offre et l'harmonisation du ciblage des enfants entre les différents programmes de protection sociale existants; et (iii) appui à l'opérationnalisation du processus d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques ; en plus d'un nouveau axe concernant (iv) l'appui à la convergence des politiques publiques dans le domaine de la santé. La contribution de l'UNICEF à ce programme conjoint se fera en parfaite complémentarité et synergie avec les autres composantes de son nouveau document de programme de pays 2017-2021 qui définit les axes prioritaires de coopération entre l'UNICEF et le Maroc. On peut citer comme exemples les volets suivant : la production des évidences et l'analyse de la situation des enfants ; l'appui aux |

| | |
|--|---|
| | <p>systèmes d'information au Maroc et au suivi & évaluation des politiques publiques ; l'appui à des finances publiques sensibles aux droits des enfants et un volet transversal concernant l'appui au processus de la régionalisation avancée pour une meilleure prise en considération des droits des enfants aux niveaux national et territorial.</p> |
| OMS | ONU FEMMES |
| <p>La collaboration actuelle entre l'OMS et le Maroc s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Coopération 2017-2021. Deux des axes définissent des priorités en lien avec le programme HEPP 2 : renforcer l'accès équitable des populations à des services de qualité, à un coût abordable, en vue de tendre vers la couverture sanitaire universelle ;</p> <p>Contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, notamment la réduction des inégalités en matière de santé et des taux de morbidité et de mortalité.</p> <p>L'OMS accompagnera le programme en renforçant le plaidoyer multisectoriel sur les déterminants sociaux de la santé et pour intégrer la santé dans toutes les politiques publiques. Elle contribuera également à l'évaluation de la protection sociale dans sa dimension santé.</p> | <p>L'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes - ONU Femmes- a été créée pour relever les défis et les obstacles de la réalisation de l'égalité de genre. L'organisation défend ardemment l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès effectif aux droits humains. Fidèle à la vision de l'égalité pour tous et pour toutes inscrite dans la Charte des Nations Unies, ONU Femmes œuvre, entre autres, pour : L'élimination de toute discrimination à l'encontre des femmes et des filles ; L'autonomisation des femmes ; et L'égalité entre hommes et femmes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'Homme, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité. L'ONU Femmes apportera son appui technique au présent programme conjoint à plusieurs niveaux, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La contribution à l'élaboration et à la revue des documents techniques du programmes (notes, guides, TDRs, rapports, études, ...) pour une prise en compte systématique de l'égalité de genre dans les actions du programme ; - A la mobilisation du réseau des expert(e)s nationaux/internationaux de l'évaluation sensible au genre des politiques publiques ; - A la facilitation des échanges et partages des expériences internationales en matière d'intégration de l'égalité de genre dans les processus d'évaluation des politiques publiques, en particulier les échanges sud-sud. |

| Partenaires directs | | | |
|--|------------------------------------|--|--|
| Institutions publiques : -Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MEN) -Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement social (MFSEDS) -Ministère de la Santé (MS) -Ministère de l'Intérieur (DGCL) -Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) -Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) -Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) -Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale -Ministère de l'Economie et des Finances | | Société civile : Presse AME Parlement Collectivités territoriales, y compris les Conseils régionaux Services extérieurs | |
| Bénéficiaires | | | |
| Groupes cibles | Zones géographiques ciblées | Bénéficiaires directs | Bénéficiaires indirects |
| Institutions porteuses des politiques publiques ; Politiques et programmes de protection sociale au Maroc ; Stratégies et programmes sociaux | National, régional, territorial | Les décideurs du gouvernement, les élus, les autorités locales, Parlement, ONG | La population marocaine (hommes et femmes) y compris les enfants |

3. Connaissances

Les rapports et études élaborés dans le cadre de la communication seront diffusés sur les réseaux des Nations Unies pour partager les connaissances et les enseignements tirés de l'expérience marocaine.

Le rapport d'évaluation finale de l'UNDAF 2017-2021 fera également l'objet d'une diffusion favorisant le partage des connaissances.

4. Durabilité et Généralisation

Les résultats du projet seront appropriés par l'ensemble de partenaires de mise en œuvre de ce projet à travers les activités de renforcement de capacités institutionnelles et des organisations de la société civile, le processus participatif d'identification et d'appropriation des outils développés par le programme ainsi qu'à travers l'implication active du MAGG et de ses partenaires dans la validation et la présentation des dispositifs d'harmonisation et d'évaluation des politiques publiques. Les activités de renforcement des capacités institutionnelles

devraient renforcer l'impact des interventions publiques ainsi que l'appropriation et la mise en œuvre des outils développés dans le cadre de ce projet.

5. La théorie de changement

Le cadre de planification pluriannuel identifie la situation existante (besoins et opportunités), la situation escomptée et ce qu'il convient de faire pour passer de l'une à l'autre. Le projet dispose d'objectifs réalistes et définit clairement les responsabilités des parties prenantes ainsi qu'une stratégie commune de mise en œuvre pour atteindre les produits escomptés.

La théorie de changement de ce projet s'appuie sur le processus de planification et les avantages comparatifs des agences du Système des Nations Unies pour le Développement qui prévoient l'identification et l'extension des approches programmatiques innovantes et l'amélioration des capacités organisationnelles.

VIII. RESSOURCES REQUISES POUR ATTEINDRE LES RESULTATS ATTENDUS

1. Mécanismes de financement

Le projet se veut un mécanisme de coordination de l'aide au développement et de convergence des politiques publiques. Ses mécanismes permettront de mutualiser les ressources financières et humaines de l'ensemble des intervenants dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Les Nations unies, organisation réputée comme étant l'institution la plus intègre en matière de gestion de fonds, mettra à disposition ses outils de gestion des fonds d'aide au développement. Les Nations unies maîtrisent aussi les outils de gestion des bailleurs de fonds. Ces connaissances permettront d'accélérer le rythme de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Contributions financières des parties prenantes du projet

Les ressources nécessaires pour la conduite du projet se présentent comme suit :

| MAGG | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|--------------|---------|---------|---------|---------|------|--------------|
| <i>Total</i> | 400 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | | 7 00 000 USD |

| PNUD | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|
| <i>Produit 1</i> | 10 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 USD |
| <i>Produit 2</i> | 5 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 45 000 USD |
| <i>Produit 3</i> | 5 000 | | 5 000 | 5 000 | | 15 000 USD |
| <i>Produit 4</i> | 5 000 | 15 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 USD |
| <i>Total</i> | 25 000 | 45 000 | 45 000 | 45 000 | 40 000 | 200 000 USD |

| UNICEF | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| Produit 1 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 USD |
| Produit 2 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 200 000 USD |
| Produit 3 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 USD |
| Total | 60 000 | 300 000 USD |

| OMS | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|--------------|---------------|---------------|------|------|------|-------------------|
| Produit 2 | 10 000 | 10 000 | | | | 20 000 |
| Total | 10 000 | 10 000 | | | | 20 000 USD |

| ONU FEMMES | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|--------------|---------------|---------------|------|------|------|-------------------|
| Total | 10 000 | 10 000 | | | | 20 000 USD |

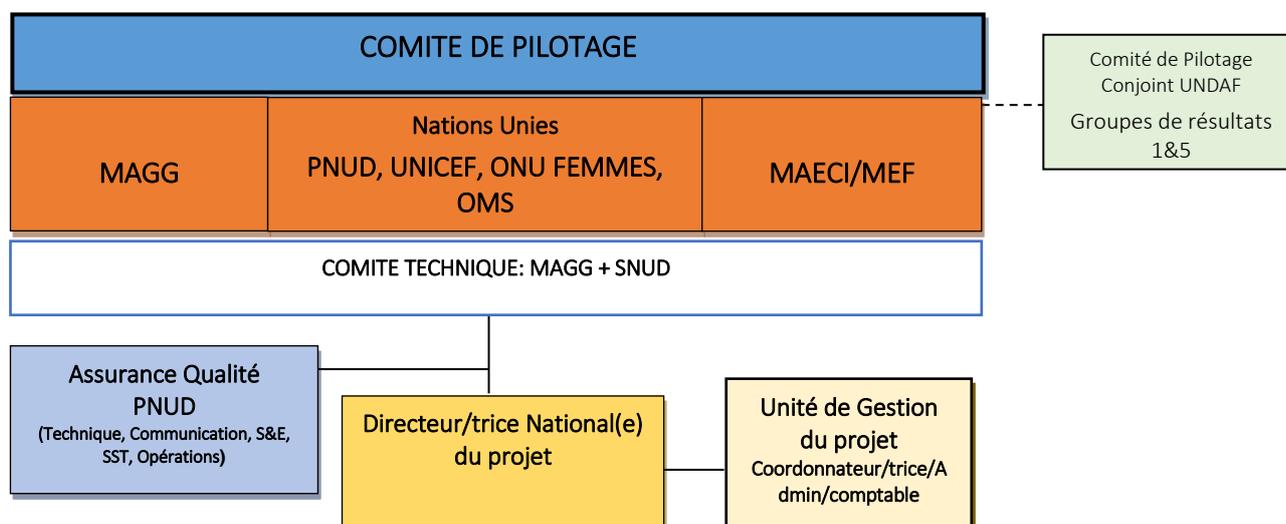
IX. MANAGEMENT DU PROJET

1. Efficience et Efficacité

Le projet délivrera les résultats attendus à travers les moyens qui seront mis à sa disposition notamment :

- La mise en place d'un dispositif institutionnel qui sera chargé de la coordination de l'ensemble du processus.
- L'apport technique des agences Nations Unies dans la planification, le suivi et évaluation, la communication, l'assurance qualité et le plaidoyer dans les thématiques de développement, la mobilisation de partenariats et de ressources et le renforcement de capacités.

2. Gouvernance et Arrangements de gestion



a. Termes de référence du comité de pilotage

Le Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par an ou en tant que de besoin. Le comité de pilotage est composé par le Coordonnateur Résident du Système des Nations unies pour le Développement (SNUD), le Ministre du MAGG et les chefs des fonds, agences, programmes et entités des Nations unies partenaires. Ce comité est co-présidé par le Coordonnateur Résident et le Ministre du MAGG. D'autres représentant(e)s et observateurs peuvent être invités par les co-présidents notamment les ONG, parlementaires et donateurs. Le comité directeur a pour missions :

- D'approuver le document du programme conjoint et le plan de travail annuel ainsi que les rapports établis par le Comité technique et de gestion ;
- De suivre et apprécier la performance du projet en termes de résultats et de décaissements financiers ;
- De contrôler l'avancement des activités arrêtées ;
- D'examiner et valider les rapports d'activité et de résultats ;
- De recommander des actions et des activités répondant aux besoins et à la politique ;
- De coordonner les relations interinstitutionnelles en relation avec le projet et contribuer à lever toute difficulté qui pourrait apparaître dans sa mise en œuvre.
- De concevoir et approuver une stratégie de sortie dans le semestre précédant la clôture du projet.

b. Termes de référence du comité technique

- Le comité technique sera constitué des représentant(e)s du MAGG et des points focaux qui seront désigné(e)s par les agences de Nations Unies parties prenantes au programme conjoint.
- Ce comité veillera à la mise en œuvre des interventions conformément au plan d'exécution initial et orientations du programme conjoint. Les missions du comité technique comprennent :
 - La coordination opérationnelle des interventions du programme conjoint ;
 - L'appui à la cohérence dans la gestion des ressources du programme entre les parties prenantes ;
 - La mise en œuvre du mécanisme de suivi-évaluation prévu par le programme conjoint ;
 - L'approbation des plans de travail annuels et budgets et leur soumission pour validation du comité de pilotage ;
 - La prise en compte des commentaires et recommandations du comité de pilotage ;
 - La coordination des questions techniques et financières liées aux activités envisagées dans le plan de travail ;
 - La contribution à la résolution des problèmes de gestion et de mise en œuvre ;
 - L'identification des enseignements tirés, et
 - La mise en place d'un système de communication harmonieux et cohérent autour du programme conjoint.

c. Rôle de l'assurance qualité du projet

La fonction d'Assurance du projet est une responsabilité déléguée par le Comité de pilotage du projet car cette fonction d'Assurance du projet soutient le Comité de pilotage du projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. L'assurance qualité représente les services rendus par le PNUD notamment l'appui technique, la communication, le suivi évaluation, les achats de biens et de services et le suivi financier.

Pendant le processus d'exécution d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées.

Cette fonction sera sous la responsabilité du PNUD, qui veillera au bon déroulement et à la qualité du projet et qui appuiera et conseillera le projet en mettant à sa disposition les réseaux d'expertise des Nations Unies.

3. Modalités de suivi :

Suivi effectué par le PNUD en sa qualité d'agent de gestion et dans son rôle d'Assurance qualité du projet :

Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD, ayant pour tâches spécifiques les suivantes :

- Vérifier que les fonds sont mis à la disposition du projet ;
- Vérifier que le projet avance vers les résultats voulus ;
- Réaliser des activités de suivi régulier, telles que des visites périodiques de terrain et des contrôles inopinés ;
- Vérifier que les ressources confiées au PNUD sont utilisées de façon adéquate ;
- Saisir les informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par l'unité de gestion du projet (UGP) dans le système Atlas (logiciel de gestion intégrée) à la fin de chaque trimestre ;
- S'assurer que les rapports financiers sont soumis au PNUD à la fin de chaque trimestre et que les rapports des dépenses combinés (CDR) sont préparés et soumis au coordonnateur national ;
- Mettre à jour des journaux des risques et problèmes dans Atlas à la fin de chaque trimestre, sur la base des informations tirées du rapport trimestriel soumis par le Coordonnateur national ;

Le Plan de suivi devra être mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.

Un appui particulier sera apporté par le groupe des Nations Unies chargé de la communication (UNCG) aux initiatives de communication du projet. Un plan d'action détaillé des activités d'UNCG est annexé au projet. Le groupe des points focaux ODD des agences du Système des Nations Unies pour le Développement apportera également son appui au projet notamment en matière de partage des connaissances et d'information pour une meilleure coordination des initiatives liées aux ODD.

FONDEMENT JURIDIQUE / LEGAL DES RELATIONS : CLAUSES STANDARD DU CONTEXTE LEGAL ²

Considérant que le Gouvernement du Royaume du Maroc (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties le 13 mai 1982. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent PNUAD ainsi que le plan de travail (qui fait partie de ce PNUAD et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base³.
- b) Un Accord de base pour la coopération conclue par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en mars 1994 et révisé et ratifié en avril 2001.
- c) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) concernant la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif signé le 15 septembre 1961.
- d) Un échange de lettres conclu entre le gouvernement et ONU Femmes en date du 4 avril 2016 aux termes duquel l'Accord de base entre le PNUD et le Gouvernement le 13 mai 1982 est applicable mutatis mutandis à l'ONU Femmes
- e) Pour tous les organismes : une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations unies.
- f) À l'égard de chacun des organismes des Nations unies l'ayant signé, l'UNDAF sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations unies et le Gouvernement hôte.

² Également référencé dans l'UNDAF 2017-2021

³ Les pays n'ayant pas signé d'accord de base type en matière d'assistance (SBAA) [ou un autre accord selon le pays], devront joindre au PNUAD l'annexe standard aux documents de projet utilisés par ces pays qui ne sont pas parties à un SBAA. Ces documents constituent avec le plan de travail le « document de projet ».

GESTION DE PROGRAMME (PNUD EN TANT QUE AGENCE RESPONSABLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE)

Le Gouvernement du Royaume du Maroc, (ci-après désigné comme « le Gouvernement ») et le programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après désigné comme le « PNUD ») ont conclu un accord de base pour gérer l'assistance apportée par le PNUD au pays qui a été signé par les deux parties le 13 mai 1982. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 du SBAA (Standard Basic Assistance Agreement), l'assistance apportée par le PNUD au Gouvernement devra être mise à disposition du Gouvernement et devra être fournie et réceptionnée conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD. Plus particulièrement, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du conseil exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et avec elles les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » permettant au PNUD de mettre en œuvre dans leur totalité les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD, ou « UNDG » en anglais). À la lumière de cette décision, l'UNDAF et l'AWP constituent une documentation de projet telle que cela est indiqué dans l'accord de base (SBAA).

GESTION DE PROGRAMME

Conformément à la Résolution 47/199 de l'Assemblée Générale qui a réitéré que la Modalité d'exécution nationale devait être la norme pour les programmes et les projets financés par les Nations Unies, en prenant en compte les besoins et les capacités des pays bénéficiaires, les procédures de mise en œuvre nationale (NIM) seront suivies et appliquées.

Le NIM est considéré comme la norme puisqu'il est censé contribuer effectivement à :

- Une plus grande autonomie nationale grâce à une utilisation efficace et un renforcement des capacités de gestion, et à une expertise technique des institutions nationales et des individus grâce à un apprentissage en situation.
- Un meilleur développement durable des programmes et des projets de développement en augmentant l'appropriation nationale et l'engagement pour les activités de développement.
- La réduction de la charge de travail et l'intégration dans des programmes nationaux grâce à une plus grande utilisation des systèmes et procédures nationaux appropriés.

CLAUSES STANDARD DE GESTION DES RISQUES

Entité du gouvernement (NIM ou modalité de réalisation nationale)

1. Conformément à l'article III de la SBAA [ou les dispositions supplémentaires], la responsabilité de la sécurité et de la sécurité du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et des biens du PNUD dans la garde du partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire d'exécution doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de la sécurité, en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est exécuté ;

b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution, et la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Défaut de maintenir et mettre en œuvre un plan de sécurité approprié en vertu des présentes requis est considéré comme une violation des obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent document de projet [et l'accord de coopération du projet entre le PNUD et le partenaire d'exécution].

3. Le partenaire d'exécution accepte d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte que les fonds du PNUD reçus conformément au document de projet ne sont pas utilisés pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD en vertu des présentes n'apparaissent pas dans la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-contrats conclus sous/plus à ce document de projet.

4. Conformément aux programmes et aux opérations des politiques et procédures du PNUD, la durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et le Mécanisme de responsabilisation connexes (<http://www.undp.org/secu-srm>).

5. Le partenaire d'exécution doit : (a) conduire le projet et les activités liées au programme d'une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre un plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou programme pour se conformer à ces normes, et (c) engager de manière constructive et en temps opportun pour répondre aux préoccupations et griefs soulevés par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet sont informés et avoir accès au mécanisme de responsabilisation.

6. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi avec tout exercice pour évaluer tout programme ou les engagements liés au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, le personnel concerné, l'information et la documentation.